



## DÉBAT PUBLIC Center Parcs Le Rousset

### **Atelier Agriculture Jalogny, le 8 juin 2015**

L'animateur présente les sujets qui font l'objet de cet atelier :

- la vente directe aux clients et aux prestataires de Center Parc
- la promotion d'activité de tourisme
- l'agroforesterie
- les projets agricoles alternatifs ou complémentaires

#### **1) Un constat partagé sur le potentiel du département mais des oppositions sur l'accueil réservé au projet**

Si la plupart de ceux qui se sont exprimés soulignent le potentiel départemental et régional en matière de production alimentaire, viticole, ressources forestières ainsi qu'en matière de tourisme, les avis divergent sur la manière de les valoriser et sur l'impact du projet dans ces domaines.

Pour les sceptiques le projet de Center Parcs est en contradiction avec la volonté de lutter contre le changement climatique dont les effets devraient se faire sentir négativement sur la forêt et les vignes. Le rôle des responsables politiques est de réfléchir à l'usage de l'argent public même si quelques personnes peuvent trouver leur compte à la réalisation du projet. Ils regrettent l'affaiblissement de la réflexion locale et la confiscation de terres à vocation agricole. Ils constatent que les circuits actuels détournent l'achat et la vente en local. Ils estiment que le projet apportera peu d'impacts sur l'économie agricole et d'opportunités aux agriculteurs. Certains rappellent qu'ils n'ont pas besoin du projet pour faire de la vente directe et soulignent le développement équilibré qu'apportent les 12 AMAP qui fonctionnent dans le département. Ils souhaitent un usage parcimonieux de la forêt et du bois.

Pour les acteurs du monde agricole et viticole favorables au projet, celui-ci constitue une opportunité de développer des ventes supplémentaires de produits de leur exploitation et d'attirer davantage de touristes dans un territoire qui a besoin d'être redynamisé comme le souligne un élu du canton de la GUICHE. Ils estiment que la filière bois est actuellement sous-exploitée, filière que l'arrivée du Center Parcs pourrait développer. Pour ces acteurs l'implantation du Center Parc offre aussi à travers la communication du maître d'ouvrage l'opportunité de faire connaître le département et ses productions. Dans cette logique le Président de la FDSEA précise qu'il vient de signer un communiqué pour soutenir le projet, un exploitant en céréales soulignant par ailleurs que 350 jeunes agriculteurs ont également pris position en faveur du projet.

## **2) Des attentes et des questions mais aussi des propositions et des suggestions**

Dans la perspective d'une installation du Center Parcs, les professionnels des filières agricole et viticole favorables au projet s'interrogent sur les conditions de leur intervention en tant que partenaires du Center Parc : quel partenariat, quel coût, quelles conditions ?

Ils sont dans l'attente de connaître les engagements que peut prendre Pierre et Vacances par rapport à l'association des acteurs locaux à l'installation et à l'exploitation du Center Parc.

Le maître d'ouvrage indique que le cadre n'est pas figé et cite l'exemple du Center Parc de la Vienne dans lequel une part significative est réservée aux achats locaux (département et région). En méthode il indique qu'il a été procédé par les structures locales à l'établissement d'une liste de produits référencés proposés par les entrepreneurs pour la restauration, la vente en boutique dans le Center Parc ou sur le marché, à la création d'un label « Vienne ». Il ajoute qu'un local commercial à été mis gratuitement à disposition pour la vente au sein du Center Parcs.

Ceux qui demeurent sceptiques à l'égard du projet de Center Parc attendent que le Conseil Départemental soutienne l'activité de jeunes ruraux indépendants ainsi que celle des chambres d'hôtes. Ils suggèrent également que la valorisation des produits locaux soit développée en direction des écoles et des hôpitaux. D'autres agriculteurs adhérant à la Confédération Paysanne indiquent travailler sur des projets alternatifs qui ont leur préférence et qui permettraient une agriculture plus diversifiée avec un plus grand nombre d'exploitants.

D'autres estiment également que P et V pourrait aller plus loin dans la mise en place de normes plus exigeantes en construisant des bâtiments à énergie positive.

Le maître d'ouvrage indique à cet égard que cette technique n'est pas suffisamment maîtrisée et qu'il fait le maximum pour réduire la dépense énergétique.

En ce qui concerne la filière bois et l'agroforesterie, un intervenant souligne l'intérêt du débat public qui permet de connaître la position et les attentes de Pierre et Vacances par rapport à un projet de méthanisation. Le maître d'ouvrage indique que son choix n'est pas arrêté, qu'il a plutôt l'expérience de la chaudière bois et qu'il peut s'engager sur le caractère local de la ressource.

Une intervenante suggère une mise en parallèle et une hiérarchisation des solutions possibles pour utiliser le bois en local. Si la filière bois est sous-exploitée c'est par manque d'organisation et un participant suggère la création d'une structure, modèle CUMA, qui pourrait offrir un service aux propriétaires forestiers (collectivités, propriétaires forestiers) pour traiter petits bois, taillis et déchets forestiers.

Une autre intervenante souligne que si un projet de méthanisation est possible pour le Center Parc, il faut aussi l'envisager pour le chauffage du territoire qui connaît régulièrement des pannes d'électricité.

### **En conclusion de la séance la Présidente de la CPDP :**

- relève le caractère opposé des positions des différents acteurs du territoire par rapport à création du Center Parcs,
- souligne la nécessité de s'organiser pour les professionnels désireux de s'engager dans une relation partenariale avec le maître d'ouvrage et la clarification indispensable des engagements de celui-ci à leur égard
- elle constate que le débat public constitue un ferment pour la réflexion collective, posant ainsi la question de la complémentarité des projets de diversification, certes peu avancés dans leur développement, avec ceux consécutifs à l'installation éventuelle du Center Parcs
- s'agissant du développement des énergies renouvelables elle relève que la demande ne concerne pas le seul Center Parcs mais également d'autres zones du territoire.